

Marciac Budget 2019



Marciac Budget 2019

La construction du gymnase

Les taux d'imposition restent inchangés !

Le 9 avril 2019, lors de la séance du conseil municipal dédié principalement au vote du budget, la nouvelle trésorière Madame Edith Babou a présenté la situation financière 2017 de la commune ; elle a annoncé que la capacité d'autofinancement (CAF) est de 208 € par habitant (sachant que la moyenne départementale est de 160 € par habitant) et elle a souligné l'excellent encours de la dette par habitant.

Le budget s'équilibre à la somme de 5.259.971 € soit 1.686.54 € pour la section de fonctionnement et 3.573.917 € pour la section d'investissement.

Concernant les travaux d'investissement, le programme essentiel pour ce budget concerne la construction d'un gymnase qui répondra aux besoins de l'ensemble des établissements scolaires, ainsi qu'à ceux des nombreuses associations sportives que compte notre commune et la deuxième phase du programme de restauration de l'ancien Cloître des Augustins avec son œuvre d'art représentant une réplique d'arcature de nature à évoquer ce très bel ensemble architectural.

L'année 2019 verra également s'achever le programme de travaux du parcours de visite interactif mis en œuvre par la Fabrique des Petites Utopies.

D'autres réalisations importantes – et notamment la rénovation de la grille du portail de l'Église Notre Dame – de même qu'un programme d'éclairage public important relatif à la mise en lumière LED de nouvelles rues, des promenades et du chemin du rond.

La commune se mobilisera également dans le registre de l'amélioration de son cadre de vie en prenant plusieurs initiatives dont l'acquisition de jeux pour les jeunes enfants, ainsi qu'un atelier sportif dédié aux adolescents, la poursuite d'acquisition de mobilier urbain sur la place de l'hôtel de ville ainsi qu'autour du lac.

La section de fonctionnement du budget évolue peu – les dépenses sont stables et les recettes sont constantes. Il faut noter que les taux d'imposition sont maintenus depuis plus de 7 ans – les bases d'imposition sont en légère hausse et génèrent une recette supplémentaire par rapport à 2018 d'environ 23 000 euros. La DGF (dotation forfaitaire + solidarité rurale) est en légère baisse par rapport à l'année passée. (- 621 €)

Il est à souligner le montant important des subventions attribuées aux nombreuses associations (62500€) dont le détail figure ci-après :

ADIL 32 : 350 € - A.S.M. Rugby : 3 100 € - Comité Départemental contre l'Alcoolisme : 150 € – Amicale des Sapeurs-pompiers : 2 000 € – Anciens Combattants AFN : 200 € – Anguille Marciacaise : 500 € - Association parents d'élèves de l'école élémentaire: 370 € – Association des Parents d'Élèves du Collège : 400 € - arpège : 150 € - Anciens Prisonniers de Guerre : 200 € – Commerçants et Artisans : 1 000 € - Ass. sportive du Collège de Marciac : 245 € – Ass.d'entraide des Pupilles de l'Etat : 150 € - Arpèges en Gascogne : 500 € – Association ANEV : 160 € - Paralysés de France : 500 € – Association Donneurs de Sang : 150 € - Association Eqart : 3 200 € + subvention exceptionnelle 1000 € – Association Française contre les Myopathies : 150 € – Génération Mouvements : 600 € - L'Ane Bleu : 600 € - Banque Alimentaire du Gers : 250 € – C.A.U.E : 500 € - CIDFF : 600 € - Club Tennis Marciacais : 675 € - Comité des Fêtes – Club Taurin : 4 500 € – Comité Gersoises de la mémoire des anciens combattants : 200 € - Compagnie de La Rose : 1 500 € – Coopérative Scolaire de Marciac 640 € - Coteaux de Gascogne Handball : 600 € – Culture Loisirs Animation Patrimoine : 600 € - + salon du dessin : 1 000 € – École de Musique la Ronde des Notes : 1500 € - Énergie M4 : 1 500 € - Foyer Socio-Éducatif du Collège de Marciac : 505 € – France Adot-Dons d'Organes : 150 €- Insuffisants Rénaux de Toulouse : 150 € – Jazz In Marciac : 6 860 € – Prévention Routière : 135 €- La cantine de la Penac : 1200 € – La Boule d'Or : 500 € - La chambre des Métiers : 100 € - Le monde à refaire : 500 € – la Pelote Rivière Basse : 500 € - Les Restaurants du Coeur : 700 € – Les Cadets de Pardiac : 1000 € – Ligue Contre le Cancer : 150 € - Ligue de l'Enseignement du Gers : 500 € - Regar : 150 € - Retraites et Loisirs : 480 € – Rivages : 1 200 € - Petites Sœurs Des Pauvres : 100 € – Secours Catholique : 250 € - Secours Populaire Français : 250 € – St Hubert Marciacais : 500 € – UNAFAM du Gers : 150 € - URBR : 1 000 € - Val d'Arros Adour : 400 €- Voy'Jazz : 370 € – ONG Sahel Gascogne : 400 € – Association CINE JIM 32 : 12 500 €

Associations nouvelles : CYCLO TEAM : 200 € – CHESS IN MARCIAC : 500 € – FNATH : 100 €

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif.

Photo de Une : le futur gymnase